
Adresse de l'administration et de l'agent national du district de Vézelize (Meurthe), lors de la séance du 5 brumaire an III (26 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'administration et de l'agent national du district de Vézelize (Meurthe), lors de la séance du 5 brumaire an III (26 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 86-87;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21207_t1_0086_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

l'on n'osoit plus qu'en trambant violer la règle tyrannique du silence, pour se dire les uns aux autres tout bas à l'oreille : *frère il faut mourir*. Puissent nos annales enfouir dans l'oubli ces momens de barbarie et d'iniquité, que la postérité ne pourra concevoir, que le seul trouble des révolutions peut excuser et que nos vertueux représentans n'ont jamais vu qu'avec honte et indignation... Non, ce n'est pas la loi de Mahomet qui doit nous conduire à la liberté, mais la justice, la raison et l'humanité.

Vive la république, vive la Convention.

REGNARD, GRAND, E. MARTINON,
VERTADIEU, DISSANDRE.

g

[*Les administrateurs du département de la Vienne à la Convention nationale, Poitiers, le 28 vendémiaire an III*] (22)

Citoyens représentans,

L'opinion longtemps comprimée par des oppresseurs et égarée par des intrigans, se prononce avec l'énergie qui convient à un grand peuple digne de sa liberté et de toutes les vertus.

De toutes les parties de la République vous arrivent des adresses de félicitation sur le changement heureux qu'ont produit parmi vous les événemens des 9 et 10 thermidor, dont la réaction bienfaisante s'est fait sentir avec rapidité dans les départemens et a fait briller des jours de justice et d'humanité sur la France consternée.

Citoyens représentans, les administrateurs du département de la Vienne, ont déjà mêlés leurs voix au concert unanime de tous républicains qui ne reconnoissent que la Convention nationale pour point de ralliement : déjà ils vous ont exprimés leurs principes; ils rendent en ce moment un hommage solennel à ceux consignés dans l'adresse aux françois. Ces principes sacrés, les vérités éternelles qu'elle contient leur serviront de boussole, ils seront pour eux la pierre de touche pour reconnoître les vrais patriotes, et s'y rallier et combattre les contre révolutionnaires, les ennemis de la chose publique de quelque masque qu'ils cherchent à se couvrir.

Citoyens Représentans, restez à votre poste, achevez votre carrière révolutionnaire et vous recueillerez les bénédictions du peuple dont vous aurez fait le bonheur.

Vive la République, vive la Convention nationale.

DARDILLAC, LAVERGNE, *président*,
MOREAU, FAULLON, JOUYNEAU
et deux autres signatures illisibles.

h

[*Les membres composant l'administration du district de Vézelize et l'agent national près le même district à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (23)

Unité et indivisibilité. Vive la République.

Représentans,

Des monstres dévorés d'ambition, résolus d'asseoir leur empire sur des cadavres et des ruines, avaient mis la terreur et la mort à l'ordre du jour. Des fers ou l'échafaud, telle était la triste alternative que ces modernes Caligula présentaient à vingt cinq millions d'hommes...

Le 10 thermidor fut le terme de leur scélératesse : mais leurs ombres altérées de sang, planaient encore sur la France, elles menaçaient la liberté. Le jet de lumière émané de votre séance immortelle du 18 vendémiaire les a totalement dissipées.

Nous l'avons lue cette adresse énergique, cette noble profession de foi d'hommes dignes de représenter le premier peuple de l'univers; nous l'avons lue et la joie, la sécurité, le calme viennent enfin de renaître dans nos ames glacées depuis longtemps par la crainte et flétries par l'oppression.

Oui, la vertu seule fait le bonheur public et individuel; la vertu seule doit être la base des loix, le ressort du gouvernement.

Qu'une inflexible justice fasse pâlir le méchant et rassure l'homme juste, qu'elle poursuive et frappe le coupable qu'elle cherche et sauve la paisible innocence, que l'intrigant confondu, marqué du sceau de l'ignominie soit désormais dans l'impuissance d'opprimer le patriotisme, qu'il ne ravisse plus à l'homme probe le prix de la vertu, que les droits du peuple et du citoyen soient sacrés, qu'un gouvernement ferme et vigoureux en soit la garantie, que son énergie soit concentré dans un seul point la Convention nationale. Que tout individu, toute autorité qui tenterait de rivaliser avec ce dépositaire unique de la souveraineté nationale, soit déclaré ennemi de la Patrie, alors la liberté est affermie, la République consolidée et la félicité du Peuple hors de toute atteinte, alors la France reconnaissante dira de ses mandataires, ils ont fait leur devoir.

Tels sont les vœux, tels sont les sentimens des membres composant l'administration du district de Vézelize et l'agent national près le même district.

GROUDOT, ANTOINE, IRON, NOËL,
BARBILLAS, FONORUON, LHUILLIER, PERNO,
DOMS, JACQUENÈLE, *agent national.*

Les citoyens employés dans les bureaux de l'administration du district de Vézelise partageant les sentimens des administrateurs adhèrent à cette Adresse qui en est l'expression.

PETITJEAN, BARBARANT, PARIS, MARTELLER,
BOURGEOIS, BIGOT, *commis*, HUMBERT,
PASCIOU, HUMBERT fils, *secrétaire*.

i

[*Les membres composant le conseil général de la commune de Sens, s. d.*] (24)

Liberté, égalité, fraternité ou la mort.

Citoyens représentans

La lecture de votre Adresse sublime aux françois à électrisé nos ames, une nouvelle lumière a frappée nos yeux, nous jurons de maintenir les principes que vous venez de consacrer.

Plus de terreur : elle n'est faite que pour des esclaves, elle n'est utile qu'aux tyrans, nous avons secoué depuis longtems le joug de la servitude, Catilina n'existe plus, et nous jurons de frapper le premier qui oseroit se lever au dessus du niveau de l'égalité.

La justice ne sera donc plus un vain nom, elle ne sera plus dirigée au gré des scélérats ; la vertu, la probité, le patriotisme seront protégés et le glaive de la loi ne frappera que les anarchistes, les brigands, ceux qui ne se sont couverts du manteau du patriotisme que pour mieux s'enrichir des dépouilles de ceux qu'ils sacrifioient.

Citoyens représentans, la commune de Sens n'a jamais reconnu d'autres principes que ceux énoncés en votre adresse, elle n'a jamais reconnu d'autres points de ralliement que la Convention, et nous jurons tous au nom de nos concitoyens de faire de nos corps un rempart inexpugnable à la représentation nationale.

Vive la république, vive la Convention !

DALLEMAGNE, VANTIQUE, DENIS, BOULICOT,
HUGUÉ, PREDIAR, CROISET, MATHIEU, SOULAS
et une dizaine de signatures illisibles.

j

[*Le conseil général de la commune de Senlis à la Convention nationale, le 22 vendémiaire an III*] (25)

Législateurs,

Il est donc arrivé ce moment où la justice et la vertu peuvent être et sont véritablement à l'ordre du jour en dépit des tirans et des dominateurs, le moment où le citoyen probe, peut

reposer avec sécurité sous l'arbre sacré des loix et de la liberté ; graces à votre energie la terreur a disparu avec les tyrans que vous avez abattu ; restez à votre poste, continuez d'arracher les masques et bientôt le regne des fripons finira.

L'adresse au peuple français du 18 vendémiaire a été reçue et entendue par la commune de Senlis avec ce saint enthousiasme qu'inspirent necessairement les grandes vérités, il n'est pas un citoyen qui ne les ait profondément senties et qui ne s'honore d'en professer les maximes.

Oui, Législateurs, nous ne reconnoitrons jamais la souveraineté du peuple que là où elle repose, là où la loi l'a placée.

Nous ne la reconnoitrons que dans la Représentation nationale qui n'est autre que la Convention.

La commune de Senlis ne souffrira pas plus que vous qu'aucune autorité rivale parle et s'élève plus haut que la Convention ; elle ne reconnoitra pour force armée, représentative de la puissance nationale que celle qui par le sacrifice de son sang et sa vie achève tous les jours, par de nouveaux triomphes, de détruire les ennemis du dehors pendant que vous abattez ceux du dedans, que celle enfin qui par les victoires non interrompues achève de consolider l'unité l'indivisibilité de la République, tel est Législateurs, tel est le voeu des gens probes, tel est le voeu des bons citoyens de notre commune.

Vive la République, vive la Convention.

TREMBLAR, *maire*, CORDIN, BERNIC,
LETELLIER, *notables* AVALLE, DUBATELLIER,
BLAUX, *officiers municipaux*
et cinq autres signatures illisibles.

k

Une députation des citoyens de la commune de Lorient est admise à la barre. L'orateur prononce le discours suivant (26) :

[*Les citoyens de la commune de Lorient à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (27)

Liberté, Égalité, Fraternité.

Législateurs

Les citoyens de la commune du nombre de celles qui anticipèrent la révolution, qui en fut depuis constamment le boulevard dans un département où elle a eu le plus d'obstacles à vaincre, rendent à la représentation nationale un hommage digne d'hommes libres, et qui connaissent leurs droits : l'assurance de leur

(24) C 323, pl. 1385, p. 5.

(25) C 323, pl. 1385, p. 14. *Bull.*, 8 brum. (suppl.).

(26) *Moniteur*, XXII, 357-358.

(27) C 323, pl. 1385, p. 17. *Moniteur*, XXII, 357-358; *Ann. Patr.*, n° 669; *J. Perlet*, n° 766; *M.U.*, XLV, 147.